

## BULLETIN DE RESERVATION

PHILAPOSTEL Bretagne et Pacé Solidarité organisent leur :

# BOURSE Solidaire Toutes COLLECTIONS

**DIMANCHE 8 NOVEMBRE 2026**

Complexe sportif Chasseboeuf – 35740 Pacé (1) de 9H à 17H (2)

En raison de la loi du 5 juillet 1996 relative à la vente et à l'échange d'objets dans des manifestations publiques, entrée en vigueur le 16 décembre 1996, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire ci-dessous et **de le retourner, accompagné de votre règlement** à :

PHILAPOSTEL Bretagne – Olivier Fautier 10 rue Bertrand d'Argentré 35740 Pacé  
Tél. 06.83.82.41.70 olivier.fautier@orange.fr

Nom : ..... Prénom .....

Adresse : .....

CP : ..... VILLE : .....

Téléphone : ..... Adresse E-mail : .....@.....

Nombre de personnes présentes sur le stand ce jour là : .....

**Type de collection** : .....

① Je suis particulier :

Carte d'identité n° ..... délivrée le ..... à .....

ou

Permis de conduire n° ..... délivré le ..... à .....

② Je suis professionnel :

R.C ou R.M n° ..... délivré le ..... à .....

**Atteste sur l'honneur que tous les renseignements mentionnés ci dessus sont exacts et que je n'ai pas participé à plus de 2 manifestations de cette nature au cours de l'année civile.**

➔ **Déclare RESERVER** ..... tables de 1.20 mètre au prix de **8 € la table**

*Demandes spécifiques à formuler par téléphone*

Ci-joint mon règlement de ..... par chèque

à l'ordre de "PHILAPOSTEL Bretagne"

Ci-joint mon chèque de caution de 30 € qui me sera restitué à l'issue de la journée

☞ **les deux chèques doivent OBLIGATOIREMENT être joints à votre réservation**

Important : la confirmation de la réservation sera effectuée par mail ou contre fourniture d'une enveloppe timbrée

Vous trouverez ci-joint un exemplaire du règlement.

**Signature Obligatoire**

(1) GPS : 48.1524601, -1.7684437

(2) vous pourrez vous installer à partir de 7 H 45



⇒ Réservations

PHILAPOSTEL Bretagne  
Olivier Fautier  
10 rue Bertrand  
d'Argentré  
35740 PACE

⇒ Siège social

Pacé Solidarité  
6 av Charles le Goffic  
35740 PACE

## REGLEMENT INTERIEUR de la BOURSE solidaire toutes COLLECTIONS

- Art. 1 -** Les bulletins de réservation devront être retournés dans les meilleurs délais, **accompagnés du montant de la participation et du chèque de caution** pour être pris en considération. Les réservations seront enregistrées dans l'ordre de réception. Le renvoi du bulletin d'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.
- Art 2 -** **La confirmation de réservation est envoyée par mail, ou par courrier contre fourniture d'une enveloppe timbrée au nom de l'exposant.**
- Art 3 -** Les emplacements qui n'auront pas été occupés à **9 h 00** ne seront plus réservés et pourront être attribués à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises aux organisateurs à titre d'indemnité.
- Art 4 -** Le matériel mis à disposition des exposants comportera tables et chaises.
- Art 5 -** Les exposants seront responsables des dommages causés aux locaux ou au matériel mis à leur disposition.
- Art 6 -** Les objets de collection exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires à leurs risques et périls. Les exposants feront leur affaire personnelle des assurances à souscrire pour leur couverture. Les organisateurs ne pourraient être tenus pour responsables, notamment dans le cas de perte, vol, casse ou autre détérioration y compris par cas fortuit ou de force majeure.
- Art 7 -** L'installation s'effectuera de 7h45 à 9h (**Avec la confirmation de réservation**). La présence de l'exposant sur son stand de **9 heures à 17 heures est obligatoire**. Un chèque de caution de 30,00 € sera demandé à l'inscription. Celui-ci sera redonné au départ de l'exposant si le temps de présence est respecté, sinon il sera acquis aux organisateurs à titre de dédommagement. Aucun visiteur non exposant ne sera admis pendant l'installation des stands avant l'heure d'ouverture au public.
- Art 8 -** Il est interdit de modifier la disposition ou d'ajouter des tables sans l'autorisation des organisateurs.
- Art.9 -** Les exposants voudront bien veiller à être en règle avec la législation en vigueur, et fournir les renseignements nécessaires aux organisateurs afin de pouvoir satisfaire aux contrôles éventuels.